

OCTOBRE 2024



ARMISSAN

VIE DU VILLAGE

Le bulletin d'information officiel de la commune d'Armissan



Bonjour à toutes et à tous,

A l'heure où j'écris ces lignes, les vendanges - qui font partie de la tradition de notre village - sont sur leur fin. La plupart de nos viticulteurs ont souffert, et vont souffrir, des conséquences de la sécheresse. La récolte est très inférieure aux récoltes précédentes, ce qui va forcément impacter leurs revenus, voire remettre en question leurs exploitations. Je souhaite que nous fassions tous preuve de solidarité. Privilégions par exemple nos achats de vin sur la commune. La Municipalité a de son côté largement contribué par son implication dans le dossier à la construction et à la mise en service mi-août de l'Aire de Lavage et de Remplissage Sécurisée (ALRS), qui va aider la profession à respecter les normes environnementales, point indispensable pour son fonctionnement, et continuera à aider nos viticulteurs.

Le 2ème semestre 2024, sera aussi celui de la sécurité pour notre commune avec :

- la pose d'une barrière coulissante à l'entrée de la zone des sports.
- la sécurisation en cours du square Magali David qui va devenir un lieu de vie et de rencontre. Les rochers seront progressivement cachés par des plantations qui en atténueront le côté minéral. Des bancs, des tables et un parcours de santé en compléteront l'équipement. Il restera aussi aux propriétaires de chien à assumer les déjections de leurs animaux en les ramassant !



Gérard Lacombe,
Maire d'Armissan

Numéros Utiles

Mairie : 04 68 45 33 41
Police Municipale :
06 85 31 90 43
ALAE - Centre de Loisirs :
07 50 55 75 60
Ecole R. Cassin :
06 45 60 36 81
L'Agence Postale
Communale :
04 68 48 45 33

Services du Grand Narbonne
Déchèterie : 04 68 45 21 54
Eau-Assainissement :
04 68 33 83 27

- l'amélioration des accès à l'école, définie en concertation avec les parents d'élèves, pour permettre aux écoliers de disposer de trottoirs sans voiture.
- le renouvellement du véhicule des CCFF.

Nous avons aussi axé notre action sur la modernisation du village avec :

- l'accueil, toujours au square Magali David, de la première installation armissannaise de containers enterrés (déchets ménagers, emballages plastique papier et verre). Pour information, mieux nous trierons nos déchets, moins nous aurons à payer de taxe pour les ordures ménagères. Cette taxe émise par le Grand Narbonne est une des composantes de nos impôts fonciers.
- une borne de recharge de véhicule électrique qui sera, d'ici fin 2024, complétée par une aire de covoiturage dont nous vous reparlerons.
- la rénovation du système informatique municipal qui est maintenant sécurisé vis-à-vis du piratage.
- l'informatisation de la gestion des cimetières qui va permettre une meilleure connaissance de nos concessions et une meilleure gestion de l'espace funéraire.

La fin de l'année 2024 et le début 2025, verront aussi la réfection de plusieurs voies communales (Larenas, Gourg de Goundy, traverse de Bringaïret), l'amélioration de la sécurité dans le hameau de L'Angel et la sortie de l'ALRS.

Enfin, les travaux de réhabilitation du groupe scolaire, d'aménagement du cours du tennis en libre accès en terrain multisport, débuteront fin 2024 début 2025.

La voie verte entre Armissan et l'autoroute, nous l'attendons tous ! La localisation du projet, situé en site classé, va nécessiter d'élaboration de dossiers environnementaux complexes. L'appel d'offre pour la réalisation de ces dossiers sera lancé d'ici fin 2024.

En attendant cette réalisation, la municipalité a fait procéder à l'entretien de l'ancien chemin de Fleury entre le Moulin bas et la Muraille. Ces travaux permettent aux piétons et aux VTT de sortir du village en sécurité.

Nos écarts sont en cours d'adressage. Chaque armissannais va disposer d'ici fin 2024 d'un numéro et d'un nom de voie. Sans cette attribution, les livraisons à domicile sont forcément plus compliquées.

Sur le plan des aides sociales nous avons aussi, en collaboration avec le CCAS :

- mis en œuvre au cours de l'été des appels systématiques auprès des personnes seules pendant les périodes de fortes chaleurs,
- instauré une permanence mensuelle de la Croix Rouge pour aider à l'obtention des aides que cet organisme peut prodiguer aux personnes en difficulté,
- lancé une aide pour nos jeunes à l'obtention du permis de conduire de 400 € sans condition de ressources en contrepartie de 35 heures de travail au profit d'une association.

Une activité dense, soutenue de nos élus et employés communaux, est nécessaire pour l'accomplissement de tous ces projets qu'ils en soient chaleureusement remerciés ici.

Bonne lecture de ce bulletin et bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Gérard Lacombe,
Le Maire

Aménagement du square Magali DAVID

Affaire suivie par D. Challine

La Municipalité a lancé un vaste programme d'aménagement du Square Magali David destiné à en faire un espace de convivialité et de partage.

A ce jour, les bornes de recharge pour les véhicules électriques ont été mises en service, ainsi que la sécurisation du square, le compostage des déchets ménagers et les containers enterrés (pour ordures ménagères / verre / emballages recyclables et papier).

A venir : une aire de covoiturage, l'aménagement définitif de la boîte à livres, la mise en service d'un parcours de santé accessible à tous, ainsi que la végétalisation des abords.



Aire de Lavage et de Remplissage Sécurisée

Affaire suivie par D. Challine

Depuis mi-août dernier, juste au début des vendanges, les viticulteurs - mais aussi s'ils le souhaitent les autres agriculteurs - disposent route de Gruissan, près de la station d'épuration, d'une aire de lavage et de remplissage sécurisée (ALRS).

Une convention a été signée entre les mairies d'Armissan et de Vinassan qui ont participé au financement à hauteur de 20 000 € chacune, et les Caves de l'Espérance. Cette convention définit les régies et coûts de fonctionnement qui seront à prendre en charge par les utilisateurs. Les effluents viticoles seront dorénavant traités en respectant l'environnement et les contraintes réglementaires lors du nettoyage des machines à vendanger ou du rinçage des pulvérisateurs de produits phytosanitaires.



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Affaire suivie par J.Portelli

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune d'Armissan a décidé d'aider financièrement les jeunes d'Armissan de 16 à 25 ans qui passent le permis de conduire.

Cette bourse d'un montant de 400 euros sera versée au prestataire de l'auto-école suite à la réussite du code et à la réalisation d'une action de bénévolat d'une durée minimale de 35 heures au sein de diverses associations armissannaises.

Les jeunes et les associations intéressés par cette bourse au permis de conduire pourront contacter M. Jean Portelli afin d'établir une convention de partenariat entre le jeune, l'auto école et le CCAS.

Nouveaux jours de permanence :

Croix rouge : 2ème jeudi du mois, de 9h à 12h.

Pimms : 1er et 3ème jeudi du mois, de 9h à 12h.

Mission Locale Jeunes du Grand Narbonne : 2ème vendredi du mois, le matin.



Aire de Covoiturage

Affaire suivie par M-J BOUDANT

Une aire de covoiturage sera très prochainement à votre disposition en bas de l'avenue de la Ricarde près du square Magali David. Pour covoiturer, le département de l'Aude a mis en place le service Mobil'Aude qui met en relation les conducteurs et les passagers effectuant un trajet similaire et désireux de partager les frais (brochure jointe).

Vous pouvez vous inscrire sur mobil.aude.fr ou sur l'appli mobile Mobil'Aude.

Conducteur : Vous proposez un covoiturage. Les personnes intéressées vous contactent directement via la messagerie. Vous organisez le rendez-vous avec vos covoitureurs.

Passager : Vous indiquez votre trajet. Mobil'Aude vous propose les offres de covoiturage.

Les conducteurs désirant covoiturer n'ont pas besoin d'assurance spécifique.



Agenda

Novembre 2024

Vendredi 1er : Vide Grenier [RCPA] Stade

Samedi 2 : Après-midi et Soirée Halloween [Mairie et RCPA] Salle des Fêtes

Jeudi 7 : Goûter des Seniors [CCAS] Salle des Fêtes

Lundi 11 : Cérémonie Armistice 1918 [Mairie] Monument aux morts

Samedi 17 : Match [EFSCA (RCPA) Cadette F] Stade

Dimanche 18 : Match [EFSCA (RCPA) Seniors F] Stade

Samedi 23 : Match [FCA U 13] Stade

Samedi 23 : Chant et Percussions avec Laurent Cavalié [Scène Nationale du Grand Narbonne] Salle des Fêtes

Dimanche 24 : Vide dressing [Délégués des parents d'élèves] Salle des Fêtes

Samedi 30 : Téléthon [Cœur de Clape – Comité des Fêtes – Runar's – Déco Reynart] Village

Décembre 2024

Jeudi 5 : Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie - Cérémonie au monument aux morts

Vendredi 6 : Causeries de la Clape [Cœur de Clape] Jackie Carrière

Samedi 7 : Match [EFSCA (RCPA) Cadette F] Stade

Dimanche 8 : Match [EFSCA (RCPA) Seniors F] Stade

Samedi 14 : Match [FCA U 13] Stade

Samedi 14 : Inauguration du village de Noël [Déco Reynart - Mairie] Salles J. Carrière & Fêtes

Dimanche 15 : Marché de Noël [Mairie] Salle des Fêtes

Vendredi 20 : Spectacle de Noël de l'école et passage du père Noël [Ecole] Salle des Fêtes

Mardi 31 : Réveillon [Comité des Fêtes] Salle des Fêtes

Les horaires seront précisés dans la semaine qui précède sur les panneaux municipaux.



Conseils Municipaux

Affaire suivie par G. Lacombe



Conseil du **3 septembre 2024**, principaux points délibérés :

- Attribution du marché de fourniture et pose du système de Vidéosurveillance (13 caméras et un site central) à l'entreprise Absys de Béziers pour un montant de 89 880 Euros TTC
- Attribution de la Maîtrise d'œuvre de la réalisation du chantier de réhabilitation du groupe scolaire à M Bertoli architecte à Coursan pour un montant de 85 308.38 Euros TTC
- Création d'un budget annexe pour le suivi du fonctionnement de l'Aire de lavage et de remplissage sécurisée.
- Attribution d'une subvention de 2050 Euros au nouveau club de rugby féminin
- Évolution du tableau des effectifs des employés communaux en officialisant les horaires effectués par un agent
- Adhésions au contrat d'assurance permettant le remboursement partiel des salaires en cas d'absence du personnel et au système de prévoyance proposés par le Centre de Gestion de la fonction publique
- Refus de la proposition d'achat par une société de la parcelle communale supportant les antennes de téléphonie mobile.

En questions diverses, il a été fait un point sur l'évolution du lotissement des Aspres et il a été annoncé la mise en œuvre par le CCAS d'un dispositif permettant aux jeunes de 16 à 25 ans d'obtenir une aide de 400 Euros pour passer le permis de conduire en contrepartie de 35 h de bénévolat effectués dans une association de leur choix de la commune.

Conseil du **15 octobre 2024**, principaux points délibérés :

- Installation de M Lionel Albert conseiller municipal remplaçant M Michel Grabié démissionnaire et nominations dans les différentes commissions et organismes où M Grabié était présent
- Convention avec la SAFER pour l'aide à la gestion et à l'intégration dans le domaine communal des biens vacants
- Dénomination de voies communales (Chemin de la Clairette et Chemin des Combes de l'Angel)
- Rapports annuels des services publics de l'eau et de l'assainissement et de la collecte et du traitement des déchets
- Demandes de subventions pour la Voie verte, le parking de la rue des vignes, la transformation d'un tennis en plateau multisports, la réfection de la toiture et la mise en place de panneaux photovoltaïques du bâtiment de la mairie Annexe.

En informations diverses le Maire a indiqué que les travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire auraient probablement lieu de mars à décembre 2025.

Brève : Reconnaissance catastrophe naturelle 2023

Par arrêté ministériel du 24 septembre paru dans le Journal Officiel le 19 octobre 2024, la commune d'Armissan, a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour 2023 au regard des dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie contre les dommages matériels pour les assurés couverts par leur contrat d'assurance.

Les sinistrés disposent d'un délai de 30 jours à compter du 19/10/2024, date de parution de l'arrêté dans le Journal Officiel, pour déposer une déclaration de sinistre à leur assureur.

Arrêté disponible sur le site internet de la commune www.armissan.eu

Centre Communal des Feux de Forêt (CCFF) :

Un nouveau véhicule de Défense de la Forêt Contre les Incendies

Affaire suivie par F. Talandier

Les trois communes d'Armissan, de Salles d'Aude et de Vinassan, ont pris la décision de se doter d'un véhicule de dernière génération pour la DFCI, un point essentiel pour la protection du Massif de la Clape ainsi que celle des personnes et des biens des trois communes.

Ce véhicule neuf, subventionné à 80% par l'Etat, permettra aux patrouilleurs d'accomplir leurs missions dans de meilleures conditions : fiabilité et robustesse d'un véhicule neuf, confort (au niveau sonore, habitabilité et en matière de température).

Ce Toyota hilux double cabine permettra également une meilleure formation car une troisième personne pourra se mettre en place arrière. Moins de consommation de carburant et une motopompe thermique performante sont les autres atouts de ce nouveau véhicule.



La parole au groupe Armissan Autrement

Monsieur le Maire nous a informés récemment que suite aux dernières réunions avec les divers acteurs du tristement célèbre lotissement «Les Aspres», l'ensemble de celui-ci serait rasé jusqu'à sa dernière pierre. Le terrain serait, dans un second temps, revendu à un lotisseur dont on ignore encore le nom. Ce dernier se verra alors dans l'obligation de demander un permis de construire en bonne et due forme.

Ce retour à la case départ aura duré quinze ans. Quinze ans pendant lesquels nous avons été critiqués, vilipendés outrageusement d'abord en tant que simples citoyens puis en tant que groupe Armissan Autrement et figurant depuis 2020 au sein du Conseil Municipal. Pourquoi? Tout simplement parce que nous nous sommes insurgés devant tant d'aberrations, tant de compromis. Ainsi, nous avons dénoncé multiples infractions sur le plan de la zone inondable, du PLU, du site classé ainsi que sur celui des malfaçons en tous genres. A cela sont venues s'ajouter diverses vicissitudes imputables à une gestion désastreuse de son promoteur, finalement en liquidation judiciaire, entraînant alors expertises et procédures.

Enfin, ce lamentable tableau ne serait être achevé si nous n'avions pas une pensée des plus émues pour ces nombreux demandeurs en matière de logements sociaux, déçus, trahis et sans espoir d'un lendemain meilleur...

Aujourd'hui, on rase tout et on recommence.

Que de temps perdu! Ne nous leurrions pas, le massacre des Aspres, jadis joyau de verdure à jamais disparu, laissera de profondes stigmates, témoins de la folie de l'Homme et le fait que nous ayons raison de nous insurger farouchement encore et encore devant cette réalisation, nous laisse malgré tout un goût amer. Quel gâchis...

C'est pourquoi, armissannais(e)s, sachez que nous resterons des plus vigilants quant à la suite de ce projet, projet dont vous serez, pas à pas informés... en toute impartialité.